

## FAQ opération TV Ambilight : Satisfait ou Remboursé !

### Quelles sont les références TV Ambilight Philips concernées par l'opération TV Ambilight : Satisfait ou Remboursé ?

Les modèles Ambilight sélectionnés chez votre distributeur Fnac/Darty en France métropolitaine, Corse comprise, DROM (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte), COM zone euro uniquement (Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin) et Monaco sont les suivants:

32"	43"	47"	48"	49"	50"	55"	58"	60"	65"	70"	75"
32PFS6402	43PUS6262	47PFH6309	48OLED935	49PUS6551	50PUS7303	55OLED754	58PUS7304	60PFL6008	65OLED754	70PUS7304	75PUS7354
32PFS6905	43PUS6412	47PFL6198K		49PUS7181	50PUS7354	55OLED803	58PUS8545		65OLED854	70PUS7855	75PUS7855
	43PUS6551	47PFL7108H			50PUS8545	55OLED854			65OLED855	70PUS8545	
	43PUS6754				50PUS8804	55OLED855			65OLED873		
	43PUS6804					55OLED903			65OLED903		
	43PUS7303					55OLED934			65OLED934		
	43PUS7354					55OLED935			65OLED935		
	43PUS7855					55PFL6198K			65OLED984		
	43PUS8545					55POS9002			65PUS6521		
	43PUS9235					55POS901F			65PUS7303		
						55PUS6272			65PUS7354		
						55PUS6412			65PUS8545		
						55PUS7303			65PUS9435		
						55PUS7354					
						55PUS7855					
						55PUS7909					
						55PUS8804					
						55PUS9435					

### Quelles sont les dates de validité de l'opération "TV Ambilight : Satisfait ou Remboursé !"

Du 09 Avril au 09 Mai 2021 inclus.

### Je souhaite participer à cette opération, que dois-je faire ?

Pour participer à cette opération, vous devez compléter votre dossier d'inscription sur [www.philips.fr/ambilightv-satisfaitourembourse](http://www.philips.fr/ambilightv-satisfaitourembourse)

### Je souhaite restituer mon TV & me faire rembourser, que je dois-je faire?

Vous devez avoir enregistré votre dossier via le formulaire d'inscription en ligne dédié à l'opération "TV Ambilight : Satisfait ou Remboursé"

[www.philips.fr/ambilightv-satisfaitourembourse](http://www.philips.fr/ambilightv-satisfaitourembourse)

L'enregistrement de votre dossier doit être effectué par vos soins dans les 30 jours suivant votre achat.

A l'issue de votre enregistrement, vous recevrez un e-mail intégrant tous les détails relatifs à votre dossier ainsi qu'un lien vous permettant d'imprimer le formulaire de retour si nécessaire.

Si, dans cette période de 30 jours suivant votre achat, vous n'étiez malheureusement pas satisfait de votre téléviseur, imprimez votre bon de retour, contactez la hotline Fnac/Darty et prenez rdv pour la reprise de votre TV :

**FNAC : 0.969.324.334 choix 3 :**

Horaire d'ouverture : 9 h 00 - 19h30 du Lundi au Samedi

**DARTY : 0.978.970.970 service client**

Horaire d'ouverture : 9 h 00 - 19h30 du Lundi au Samedi

A l'issue de l'enlèvement de votre produit, il sera procédé, dans un délai de 15 jours, à une vérification des éléments avant validation de votre dossier (validité des dates, état du téléviseur, présence de l'ensemble des accessoires, état du carton, présence de la facture originale).

La validation de votre dossier vous sera communiquée par les enseignes Fnac & Darty qui procéderont alors au remboursement de votre TV.

**Que dois-je faire si je n'ai plus l'e-mail avec le bon de retour ?**

Le bon de retour doit être transmis lors de la restitution du téléviseur au distributeur. Si vous aviez accidentellement supprimé l'e-mail contenant le bon de retour, veuillez contacter le service d'assistance Philips pour obtenir de l'aide :

+33 1 57 32 40 50

Horaires d'ouverture du Lundi - Vendredi: 8:00 - 19:00 & le Samedi: 9:00 - 16:00

**J'ai jeté l'emballage du téléviseur, puis-je quand même retourner le téléviseur?**

Le téléviseur doit impérativement être retourné dans son emballage d'origine, complet avec tous les accessoires inclus. Dans le cas contraire le retour sera refusé.

**Combien de temps ai-je pour retourner le téléviseur ?**

L'enregistrement et la demande de retour de votre produit via le formulaire en ligne devront être effectués au plus tard le 30e jour inclus à compter de la date d'achat.

**J'ai enregistré le téléviseur via le formulaire en ligne, mais je ne peux pas planifier un RV d'enlèvement immédiatement, que dois-je faire ?**

Une fois que vous avez déclenché votre bon de retour, vous devez contacter votre distributeur pour la reprise du produit dans les 14 jours suivants l'édition du bon de reprise :

**FNAC : 0.969.324.334 choix 3 :**

Horaire d'ouverture : 9 h 00 - 19h30 du Lundi au Samedi

**DARTY : 0.978.970.970 service client**

Horaire d'ouverture : 9 h 00 - 19h30 du Lundi au Samedi

**J'ai endommagé accidentellement le téléviseur, puis-je malgré tout le retourner ?**

Non, le téléviseur doit être retourné en excellent état, complet et dans son carton d'origine. Dans le cas contraire, le retour ainsi que le remboursement seront refusés.

**J'ai perdu ma facture, puis-je quand même retourner le téléviseur ?**

Le téléviseur doit impérativement être retourné avec la facture originale ou une copie. Dans le cas de la perte de la facture, contactez votre distributeur afin qu'il vous en envoie un duplicata.

**Puis-je changer mon téléviseur Ambilight par un autre téléviseur ?**

Si vous n'étiez pas satisfait de votre achat, vous avez 30 jours à compter de celui-ci pour participer à l'opération et retourner votre produit.

Vous pouvez participer jusqu'à 2 fois à l'opération Satisfait ou Remboursé.

**Puis-je retourner le téléviseur dans n'importe quel magasin qui vend des téléviseurs Philips Ambilight ?**

Non, le retour du téléviseur doit être organisé avec le distributeur chez lequel vous avez effectué votre achat.